

Projet de loi de finances 2018

Créer la confiance des épargnants et des entreprises

Le projet de loi de finances 2018 augmente le pouvoir d'achat des Français et réoriente leur épargne vers l'investissement productif, explique Laurent Saint-Martin, Député LREM du Val-de-Marne et Vice-Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Laurent Saint-Martin

Député LREM du Val-de-Marne, Vice-Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Laurent Saint-Martin est un spécialiste du financement des entreprises. Titulaire d'un master en finances de l'EDHEC Business School, il est chargé d'affaires, puis délégué Innovation au sein de Bpifrance de 2010 à 2016. Il passe ensuite chez Euronext, première Bourse paneuropéenne, qu'il quitte en juin 2017 à la suite de son élection à l'Assemblée nationale.

Quelle est la philosophie générale du nouveau budget de l'État ?

Un budget n'est que la conséquence de choix de politiques publiques, mais il est vrai que le premier budget d'un quinquennat est un acte fondateur important. Le budget 2018 envoie un message fort sur les intentions du gouvernement. C'est un budget de transformations - sur le plan économique, social, écologique, du logement et du travail - mais aussi un budget de hausse du pouvoir d'achat et de réorientation de l'épargne vers le financement de l'économie. L'objectif est à la fois de mieux rémunérer le travail et d'engager les réformes structurelles nécessaires.

Quelles sont les principales mesures pour les entreprises ?

Le budget s'inscrit dans un continuum de mesures, notamment les ordonnances votées cet été pour faciliter les embauches et améliorer la visibilité sur le marché du travail. Avec la suppression d'une grande partie de l'ISF et la création de la flat tax à 30 %, il va libérer la capacité d'investissement des Français pour renforcer les fonds propres des entreprises. Il crée aussi les conditions d'un environnement fiscal et

réglementaire favorable aux entreprises, avec la baisse de l'impôt sur les sociétés qui ira jusqu'à 25 % d'ici à la fin du quinquennat, la baisse de charges pérennes et directes qui vient remplacer le CICE et la suppression de la taxe sur les dividendes de 3 %. C'est donc un appel fort à l'épargne et à l'investissement productif. C'est aussi un marche-pied pour la loi Entreprises, qui sera présentée par Bruno Le Maire au printemps 2018.

Qu'en est-il du soutien à l'innovation ?

L'innovation est au cœur du Grand Plan d'Investissement de 57 milliards d'euros, annoncé par le Premier ministre. La création d'un fonds *ad hoc* de 10 milliards d'euros est aussi destinée à financer les innovations de rupture et sera issue de cessions-participations de l'État. L'État n'a pas vocation à se substituer au secteur privé, mais à servir de levier pour aider les entreprises à assumer les risques liés à l'innovation. Parallèlement, les fonds de private equity doivent continuer à jouer tout leur rôle et devront peut-être chercher une assiette de souscripteurs plus large pour permettre à chacun de contribuer au développement des PME.

En quoi ce budget crée-t-il les conditions d'une relance de l'économie ?

Le budget de 2018 s'inscrit dans la volonté du gouvernement de créer un cercle vertueux pour construire une société de la confiance, relancer l'investissement et la croissance, et résorber le chômage. Il nous faut sortir de l'investissement frileux, obligatoire, qui prédomine aujourd'hui. Les PME industrielles sont trop endettées et ont du mal à trouver des fonds propres qui leur permettraient de passer la vitesse supérieure. Nous allons d'ailleurs demander à tous les acteurs financiers de la place de réfléchir à la création de produits qui soient plus favorables à l'investissement en actions. À mi-mandat, nous devrions avoir établi les conditions du retour de la confiance et de la relance de l'investissement.

